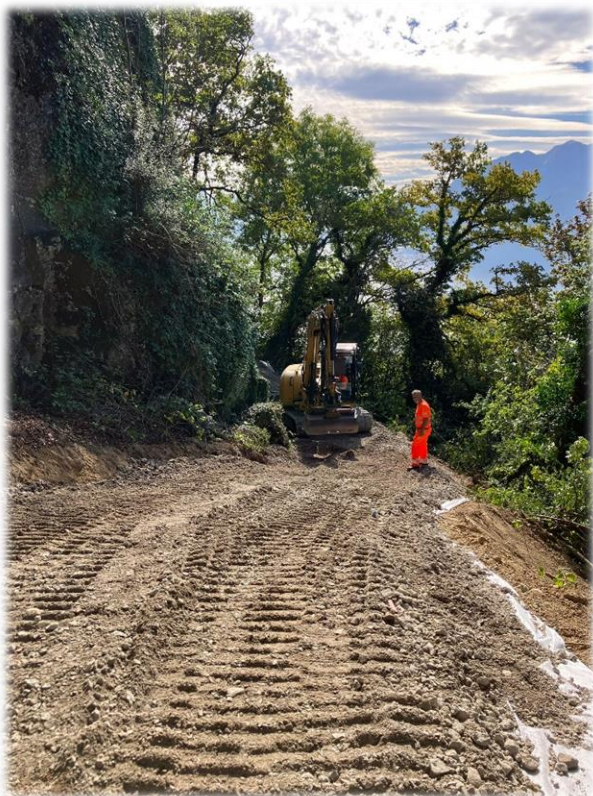




RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION 2023



Sécurisation du Ch. des Plantaz –
Piste d'accès sous les falaises



Chantier aux abords du lac de Bret –
Reprise des conduites de l'AIEJ



Chantier « Renaturation du Forestay
et du Longiron » - Secteur Vulpillière



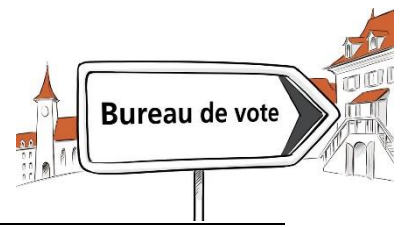
Monsieur le vice-Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 93c al. 2 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, (état au 1^{er} juillet 2013) et à l'art. 91 du Règlement du Conseil communal, nous avons l'avantage de vous présenter notre rapport de gestion concernant l'exercice 2023.

Le genre masculin est utilisé dans le présent rapport comme genre neutre de manière à alléger le texte et d'en faciliter la lecture

SOMMAIRE

Administration générale	pages	13 à 15
Conclusions	page	40
Conseil communal	pages	4 à 5
Domaines & bâtiments	pages	25 à 27
Eaux	pages	28 à 31
Ecoles & sports	pages	38 à 39
Environnement	pages	36 à 37
Finances	pages	8 à 9
Forêts	pages	35 à 36
Informatique	page	40
Lacs & cours d'eau	pages	37 à 38
Municipalité	pages	6 à 7
Office de la population	pages	10 à 11
Police administrative	pages	15 à 16
Police des constructions	pages	22 à 25
Protection civile	pages	34 à 35
Ressources humaines	pages	11 à 13
Service du feu	pages	33 à 34
Services industriels	pages	31 à 33
Travaux / routes	pages	17 à 22
Votations et élections	pages	3 à 4



VOTATIONS & ELECTIONS

Le corps électoral a été appelé à se rendre 2 fois aux urnes, à savoir les :

18 juin 2023

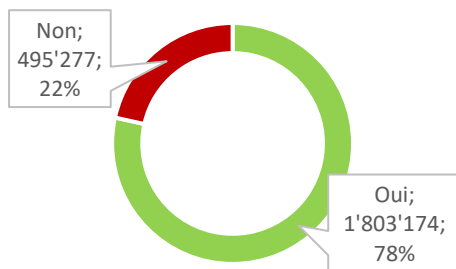
Votation Fédérale (3 objets)

Objet no 1 : Imposition minimale OCDE/G20

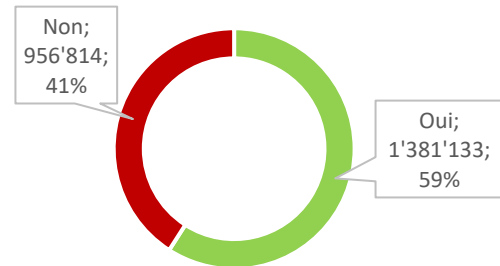
Objet no 2 : Loi sur le climat et l'innovation

Objet no 3 : Loi Covid-19

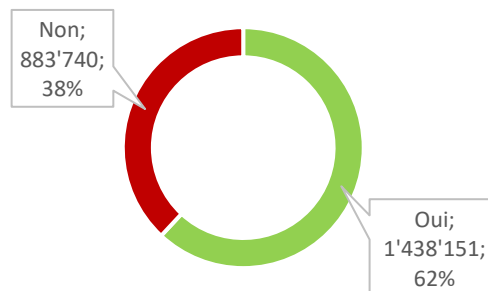
Objet 1



Objet 2



Objet 3



22 octobre 2023 – Elections fédérales



Résultats pour le Canton de Vaud :

Conseil des Etats : MM. Pierre-Yves Maillard (PS) * Pascal Broulis (PLR)

Conseil national : Mmes et MM. Jacqueline de Quattro, Pascal Broulis, Olivier Feller et Laurent Wehrli (PLR) * Jacques Nicolet, Michaël Buffat, Yvan Pahud et Sylvain Freymond (UDC) * Brigitte Crottaz, Jessica Jaccoud, Pierre-Yves Maillard, Roger Nordmann, Samuel Bendahan et Jean Tschopp (PS) * Sophie Michaud Gigon, Léonore Porchet et Raphaël Mahaim (Vert-e-s) * Céline Weber (PVL) * Isabelle Chappuis (Centre)

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 avril 2023

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes soumises à référendum :

1. D'autoriser la Municipalité à financer, par le biais d'un crédit complémentaire, la sécurisation et la renaturation du Forestay et du Longiron, conformément au préavis 01/2023 du 28 mars 2023 ; de lui octroyer un montant TTC de CHF 1'050'000.00 ; de financer ces travaux par la trésorerie sans recourir à l'emprunt ; d'encaisser les subventions de l'Etat de Vaud et de la Confédération ; d'autoriser la Municipalité à porter ce montant à charge du service de l'environnement et de l'amortir par celui-ci.
2. D'autoriser la Municipalité à procéder aux mesures d'assainissement du ruisseau de Puidoux (Forestay), conformément au préavis 02/2023 du 28 mars 2023 amendé ; de lui octroyer un montant TTC de CHF 140'000.00 ; de financer ces travaux par la trésorerie sans recourir à l'emprunt ; d'encaisser les subventions de l'Etat de Vaud ; d'autoriser la Municipalité à porter ce montant à charge du service de l'environnement et de l'amortir par celui-ci.
3. D'autoriser la Municipalité à procéder aux réfection AF du Ch. de Longchamp, Ch. de Vers chez les Conne et du Ch. du Dézaley, Procédure 3 – Etape 1, conformément au préavis 03/2023 du 28 mars 2023 ; de lui octroyer un montant TTC de CHF 1'329'451.00 ; de financer ces travaux par la trésorerie sans recourir à l'emprunt ; d'encaisser les subventions AF de l'Etat de Vaud et de la Confédération ; d'autoriser la Municipalité à porter ce montant à charge du service des travaux et de l'amortir par celui-ci.
4. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie à Cremières, conformément au préavis 04/2023 du 28 mars 2023 ; de lui octroyer un montant TTC de CHF 88'900.00 ; de financer ces travaux par la trésorerie sans recourir à l'emprunt ; d'encaisser la participation de l'ECA ; d'autoriser la Municipalité à porter ce montant à charge du service des eaux et de l'amortir par celui-ci.

Séance du 23 juin 2023

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes non soumises à référendum :

1. D'accepter le rapport sur la gestion communale 2022 ;
2. D'accepter les comptes communaux 2022.

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes soumises à référendum :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la sécurisation du Ch. des Plantaz contre les chutes de pierres et blocs ; de lui octroyer un montant TTC de CHF 1'180'000.00 ; d'encaisser les subventions fédérale et cantonale ; de financer ces travaux par la trésorerie sans recourir à l'emprunt ; d'autoriser la Municipalité à porter ce montant à charge du service des travaux et de l'amortir par celui-ci.

Séance du 21 septembre 2023

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes non soumises à référendum :

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 ;
2. D'autoriser la Municipalité à rénover l'Auberge communale ; de lui octroyer un montant TTC de CHF 368'000.00 ; d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt ; d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant selon les possibilités financières.

Séance du 14 décembre 2023

Le Conseil communal a pris la décision suivante non soumise à référendum :

1. D'adopter le budget 2024.

Le Conseil communal a pris la décision suivante soumise à référendum :

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser une étude pour la refonte complète de la place des sports du Verney conformément au préavis municipal no 09/2023 amendé ; de lui octroyer à cet effet un crédit TTC de CHF 145'000.00 ; d'encaisser les subventions cantonales ; de l'autoriser à financer cette étude par la trésorerie communale sans recourir à l'emprunt ; de porter ce montant à charge du service des écoles/sports et de l'amortir par celui-ci.

Le préavis municipal no 10/2023 relatif à la démolition et à la reconstruction du chalet d'alpage de la Moille au Mont-Chesau a été retiré par la Municipalité lors de la séance

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

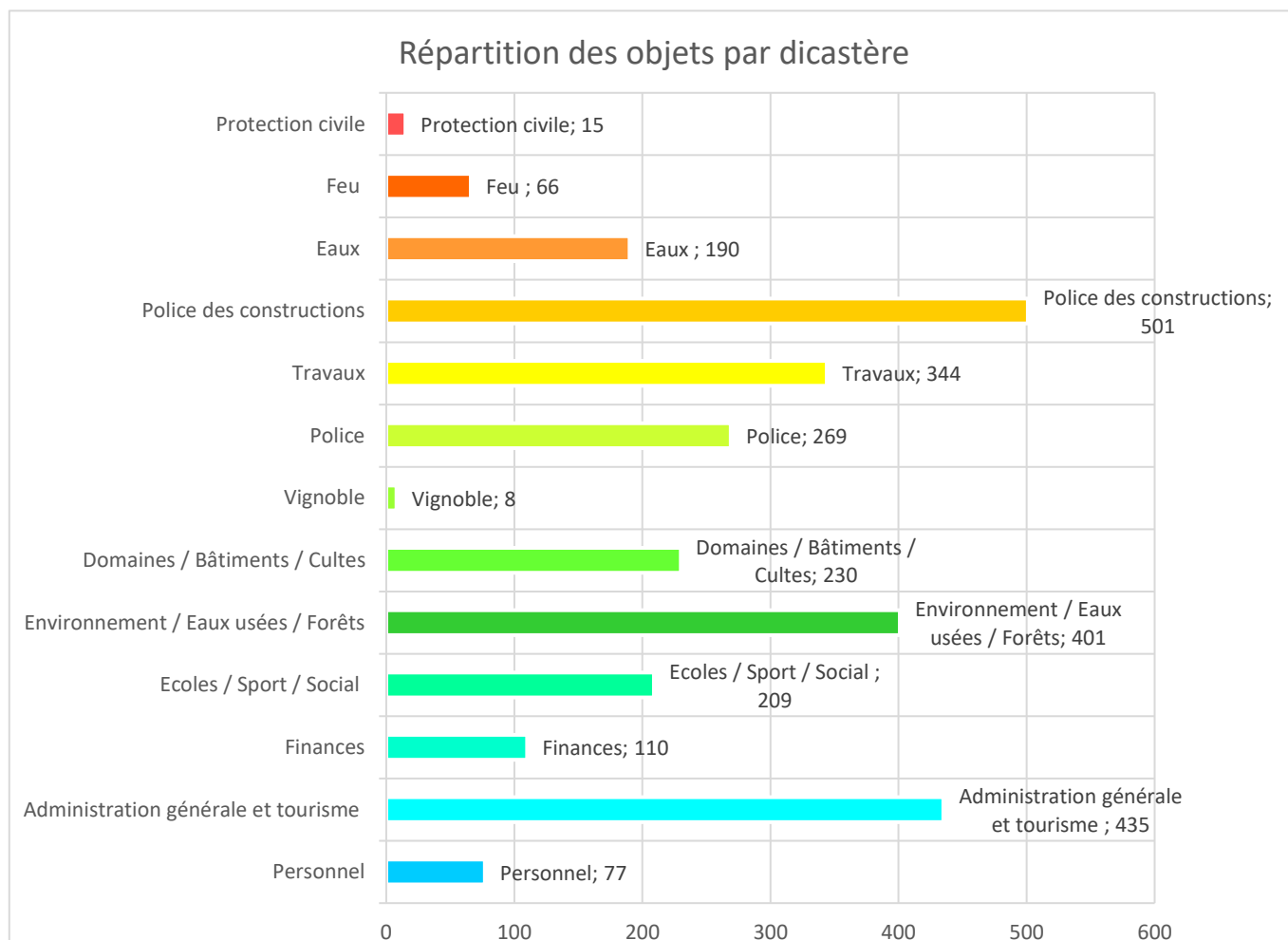
(M. René Gilliéron, Syndic)

MUNICIPALITE

La Municipalité a tenu 48 séances ordinaires au cours desquelles elle a traité 2'855 objets (3'167 en 2022).

La Municipalité a assisté, en corps ou en délégation, à diverses manifestations, assemblées et réunions, à Puidoux et à l'extérieur.

Ci-dessous vous trouverez la répartition des objets traités par dicastère :



Les chiffres susmentionnés ne comprennent pas les réponses données directement par l'Exécutif et les collaborateurs du greffe municipal.

PREFECTURE

Conformément aux dispositions légales, M. Daniel Flotron, Préfet du district de Lavaux-Oron, a procédé le 1^{er} novembre 2023, à la visite annuelle de l'administration communale.

CENTENAIRES & NONAGENAIRES

Pas de centenaire en 2023.

Cette année, 5 nonagénaires ont eu le plaisir de recevoir la visite d'une délégation municipale ainsi que les cadeaux d'usage.



CARNET NOIR

En 2023, la Commune de Puidoux a enregistré 22 décès.



INITIATIVES & REFERENDUMS

15 initiatives populaires fédérales et 04 référendums ont été traités par l'Office de la population en 2023 soit :

Référendums

- Référendum contre la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ)
- Référendum contre la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)
- Référendum contre la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
- Référendum contre la modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (Réforme LPP 21)

Initiatives populaires fédérales

- Initiative fédérale « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté) »
- Initiative fédérale « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »
- Initiative fédérale « Contre le F-35 (stop F-35) »
- Initiative cantonale « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne »
- Initiative fédérale « Pour la protection des bébés viables en dehors de l'utérus (initiative sauver les bébés viables) »
- Initiative fédérale « Pour un jour de réflexion avant tout avortement (initiative la nuit porte conseil) »
- Initiative cantonale « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »
- Initiative fédérale « Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches) »
- Initiative cantonale constitutionnelle « Pour le droit à vivre dignement de son travail - Pour un salaire minimum cantonal »
- Initiative cantonale législative « Pour le droit à vivre dignement de son travail - Pour un salaire minimum cantonal »
- Initiative fédérale « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »
- Initiative fédérale « Pour une limitation des feux d'artifice »
- Initiative fédérale « 200 francs, ça suffit! (Initiative SSR) »
- Initiative fédérale « Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (initiative fourrure) »
- Initiative fédérale « Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras) »

FINANCES COMMUNALES

Le service des finances a comptabilisé 7'078 écritures. Il a établi 376 factures et bordereaux. Il a contrôlé et payé 1'623 factures diverses. Pour le service des eaux et eaux usées, il a établi 1'215 factures. Il a encaissé 179 factures hors système informatique.

COHESION SOCIALE

Le décompte provisoire de la facture sociale 2023, s'élève à CHF 2'829'288.00.

La participation prévisionnelle de notre commune à la facture sociale prévisionnelle 2024 est fixée à CHF 2'192'372.00.

NOUVELLE PEREQUATION INTERCOMMUNALE VAUDOISE (NPIV)

Dans le programme de législature 2022-2027, il est inscrit la volonté du Conseil d'Etat de consolider les relations avec les Communes, notamment en élaborant un nouveau système péréquatif et en refondant le financement de la Participation à la Cohésion Sociale (PCS).

En août 2020 un 1^{er} accord portant sur un rééquilibrage financier à hauteur de CHF 150'000'000.00 par an en faveur des Communes, au plus tard dès 2028, a été conclu entre l'Etat de Vaud et l'Union des Communes Vaudoises (UCV). La progression du rééquilibrage a ensuite été accélérée, dès 2021, par l'injection supplémentaire de CHF 125'000'000.00 supplémentaire répartis sur 5 ans.

Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat, l'UCV et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) ont signé un accord institutionnel qui jette les bases de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV).

L'avant-projet de nouvelle péréquation, comprenant un bilan global de ses effets par rapport au système actuel, a été mis en consultation publique du 09 mai au 15 juillet 2023. Le contre-projet à l'initiative SOS communes et le bilan global définitif ont ensuite été transmis au Grand Conseil le 05 octobre 2023.

La NPIV s'appuie sur 4 piliers définissant si une Commune est bénéficiaire ou contributrice de/à la péréquation :

- **Péréquation des ressources** : Solidarité entre les Communes sur la base du revenu fiscal standardisé
- **Péréquation des besoins structurels** : Compenser les Communes avec des surcharges liées à des facteurs sur lesquels elles n'ont aucune prise (surface productive, altitude et déclivité, élèves pondérés)
- **Charges particulières des villes** : Compenser une partie des charges assumées par les villes pour fournir des prestations qui vont également au bénéfice d'une population plus vaste que la leur
- **Factures cantonales non péréquatives** : Facture policière et participation à la cohésion sociale

A priori, la NPIV est défavorable pour la Commune de Puidoux d'un montant d'environ CHF 200'000.00.



OFFICE DE LA POPULATION - BUREAU DES ETRANGERS

Durant l'année 2022, l'Office de la population de Puidoux a traité les mutations suivantes :

2023	Diff.	Mutations	2022
240	-29	Demandes ou renouvellements de permis étrangers	269
87	-45	Cartes d'identité	132
285	-17	Attestations de domicile gratuites	302
4238	+281	Mutations informatiques diverses	3'957
327	-39	Arrivées dans la commune	366
303	+26	Départs de la commune	277
22	+7	Décès gérés 30, dont 22 personnes domiciliées à Puidoux	15
25	-9	<i>Naissances (comptabilisées dans « Arrivées »)*</i>	34

2023	Diff	Puidoux compte au 31 décembre 2023	2022
3018	+2	Habitants	3016
47	0	Population en séjour	47
1304	+3	Nombre de ménages	1301
1893	+12	Nombre de familles	1881
2086	+9	Suisses	2077
932	-7	Etrangers (56 nationalités)	939
856	-22	Protestants	878
728	-6	Catholiques	734
1434	+28	Autres religions, sans ou inconnue	1404
323	-23	Permis « B »	300
573	-28	Permis « C »	601
8	-2	Permis « L » (courte durée)	10
16	+3	Permis en attente d'établissement au SPOP	13
9	0	Permis d'admissions provisoires « F »	9
0	0	Permis pour requérant d'asile « N »	0
0	0	Fonctionnaire international	0
3	-3	Permis S (guerre Ukraine)	6

2023	Registre civique	2022
3	Préparations pour les votations et (ou) les élections	5

2023	Demande de naturalisation	2022
15	Activité reprise par l'Office de la population en septembre 2021	7

Remarques importantes :

1. Le chiffre officiel retenu par l'Office de la statistique est de **3012** au 31.12.2023. Il s'agit de la population suisse établie et étrangère avec une durée de séjour d'au moins un an, y compris les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an.
2. Pour arriver au nombre total d'habitants 2023, il faut faire le calcul suivant : habitants 2022 + arrivées – décès – départs : $3016 + 327 - 22 - 303 = 3018$.
3. *Les naissances sont englobées dans le groupe « arrivées » et sont indiquées sur une ligne à part, à titre indicatif.
4. Le chiffre officiel de la population est transmis chaque année courant mars par le bureau vaudois de la statistique. Il ne comprend pas la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour de moins d'un an et les personnes en attente d'autorisation, à l'inverse de la présente statistique.
5. Mutations informatiques diverses (4238) : il s'agit du total des événements traités comme pour les individus. Par exemple : mariage, séparation, divorce, changement d'adresse, changement de nom, naissance, décès, etc.
6. Age moyen de la population suisse : 41.6
Age moyen de la population étrangère : 36.62
Moyenne d'âge générale : 40.08

Il s'agit ici des tâches de base exécutées par l'Office de la population en 2023. Le détail de la statistique est consultable en tout temps

RESSOURCES HUMAINES

Entrée en fonction

Au 09 janvier 2023, est entré en fonction, pour une durée déterminée d'une année, en qualité de collaborateur au greffe municipal à 60% et à l'Office de la population à 20%, M. Mehdy Henrioud, afin de pallier l'absence de M. Joel Honorio Amaro.

En raison de l'absence longue durée de Mme Zoé Lambert, collaboratrice à la bourse communale, M. Gabriel Lavignasse a été engagé en contrat CDD pour palier son absence.

Démission et départ à la retraite

Mme Brigitte Berger, Secrétaire municipale, a fait valoir son droit à la retraite au 31 mars 2023.

Suite à la démission de M. Joel Honorio Amaro, M. Mehdy Henrioud a été engagé en décembre 2023, pour une durée indéterminée, à 70% au greffe municipal et à 20% à l'Office de la population, soit une augmentation de 10% par rapport au contrat CDD.

Mutations

Mme Laurane Morerod a été nommée au poste de Secrétaire municipale en date du 21 mars 2023.

Jubilés :

M. Dominique Bonjour, employé communal au service de la voirie, a fêté ses 25 ans d'activité le 1^{er} janvier 2023

M. Yves Cupelin, intendant de la Salle Forestay, a fêté ses 20 ans d'activité le 1^{er} mai 2023

Adaptation des salaires

En raison de la hausse du coût de la vie, les salaires des employés communaux ont été augmentés de 2.2% et l'augmentation de 1% des cotisations LPP auprès de la CIP est prise en charge par la Commune en lieu et place des collaborateurs.

Formation certifiante et formation continue

Mme **Laurane Morerod**, Secrétaire municipale :

- a obtenu le diplôme de cadre en administration communale
- a réussi les examens du module 4 « Finances publiques »
- a réussi les examens du module 5 « Connaissance du système politique et préparation au brevet fédéral de spécialiste en administration publique »
- a assisté à la séance d'information sur la nouvelle péréquation intercommunale
- a suivi la formation sur les autorisations pour l'organisation de lotos

Mme **Sophie Demierre**, Collaboratrice au greffe municipal :

- a suivi la formation sur les autorisations pour l'organisation de lotos
- a suivi la formation sur les autorisations de manifestations (Pocama)

M. **Mehdy Henrioud**, Collaborateur au greffe municipal :

- a suivi la formation sur les autorisations pour l'organisation de lotos
- a suivi la formation sur les autorisations de manifestations (Pocama)

Mme **Annick Vouilloz**, Préposée à l'Office de la population :

Cours donnés bénévolement :

- Module 1, cours contrôle des habitants et droit migratoire de base
- Module 2, cours contrôle des habitants avancé

Cours suivis :

- Nouvelle procédure de naturalisation
- Formation SuisseVote (Conseil communal)
- Préparation élections avec SuisseVote (Conseil communal)
- Préparation et dépouillement élections Votelec (Conseil communal)

En parallèle, Mme Vouilloz est Présidente de la Régionale de l'Est dans le cadre de l'Association Vaudoise Des Contrôles des Habitants (AVDCH) et fait partie de divers groupes de travail.

M. **Olivier Abetel**, voirie communale :

- a suivi la formation auprès de la SUVA concernant la sécurité et la santé au travail

ADMINISTRATION GENERALE

Réception des nouveaux habitants et jeunes citoyens 2023

La Commune de Puidoux n'ayant pas pu recevoir ses nouveaux et jeunes citoyens par la faute du Covid-19, une réception a été organisée le 02 septembre 2023 à la Grande-Salle de Puidoux-Village regroupant les nouveaux citoyens arrivés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022 ainsi que les jeunes citoyens ayant atteints la majorité en 2023.

A cette occasion, les nouveaux et jeunes Amoureux ont pu assister aux discours de :

- M. Daniel Bourloud, vice-Syndic, pour le mot de bienvenue
- M. René Gilliéron, Syndic, présentant l'exécutif et le personnel communal
- M. Sylvain Blanc, Président du Conseil communal
- M. Eric Bornand, Pasteur
- M. Raphaël Cavin, Commandant de l'Association Police Lavaux
- M. Cyril Corbaz, Commandant du SDIS Cœur de Lavaux
- M. Matthieu Chevalley, Président de l'Union des Société Locales (USL)

A l'issue de la partie officielle, la suite des festivités s'est déroulée à la Fête au Village.

Fête au Village 2023

La traditionnelle fête au Village s'est déroulée les 1^{er} et 02 septembre 2023 attirant tant les sportifs par le fameux cross des Z'Amoureux que les épicuriens pour les divers stands du marché artisanal.

Certains des stands étaient tenus par les sociétés locales de Puidoux proposant aux visiteurs de quoi se restaurer.

Cette année, les festivités ont été placées sous l'égide des « couples célèbres ».



Inauguration de la nouvelle pergola

Afin de palier au vide laissé par la disparition de l'emblématique Tour Eiffel de Puidoux, construite par la société de Jeunesse à l'occasion de son giron en 2010, une pergola a vu le jour au centre du village.

La place a été aménagée par M. Florian Chevalley, paysagiste indépendant et la réalisation de la pergola par l'entreprise de Siebenthal Charpente SA, uniquement en bois indigène et local.

Celle-ci a été inaugurée lors de la Fête au Village 2023.

Nos sincères remerciements s'adressent à la société du Giron du Centre 2010 à Puidoux pour le financement de la pergola ainsi qu'à la société du Giron du Centre 2020 à Puidoux pour le financement de la table et des bancs.



Photo par le journal « Le Courrier »

La Marche Bleue – Etape à Puidoux

La Marche bleue défend la cause dans le but que la Suisse respecte l'accord de Paris sur le climat.

Le 1^{er} avril 2023 a sonné le grand départ de la marche à Genève afin de rejoindre le palais fédéral à Berne. Celle-ci s'est déroulée en 19 étapes avec plus de 260 km à parcourir.



Une délégation municipale a eu le plaisir d'accueillir le 07 avril 2023 les marcheuses et marcheurs où un apéritif leur a été proposé avant de reprendre leur périple le lendemain en direction du Mont-sur-Lausanne.

Crise énergétique – Hiver 2023-2024

Des instructions ont été réceptionnées concernant la gestion des infrastructures pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées.

Afin de se préparer pour l'éventuel blackout 2023-2024, un questionnaire permettant de vérifier le Point de Rencontre d'Urgence (PRU) a été complété et retourné à l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC).

Intempéries de novembre 2023

Les caprices de Dame Nature n'ont pas épargné la Commune de Puidoux en novembre 2023. De fortes intempéries se sont abattues sur le territoire des Amoureux le 14 novembre.

Celles-ci ont eu pour conséquences l'intervention du SDIS Cœur de Lavaux et de l'Association Police Lavaux (APOL) ainsi que la mobilisation de la Protection civile (PCi).

La Rte du Vergnolet a notamment dû être fermée à la circulation en raison du débordement du ruisseau du Longiron. Selon la station de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) située au Forestay, un débit de 16 m³/seconde a été mesuré. Celui-ci démontre qu'il s'agissait d'une crue centennale, soit qu'un événement de ce type ne se produise qu'une fois tous les 100 ans.

De nombreux dégâts ont été déplorés, tant sur le domaine public que sur des parcelles privées.



Intervention du SDIS sur le ruisseau du Longiron au Vergnolet



Dégâts sur une route

POLICE ADMINISTRATIVE - TRAVAUX - ROUTES (M. Serge Tettoni, Municipal)

ASSOCIATION POLICE LAVAUX (APOL)

*Le rapport d'activité 2023 complet de l'APOL est consultable
auprès de l'administration communale ou sur leur site internet www.apol.ch*

Parking de Puidoux-Village – Signalisation

Suite à l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques, le changement de signalisation a fait l'objet d'une publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) le 21 janvier 2023.

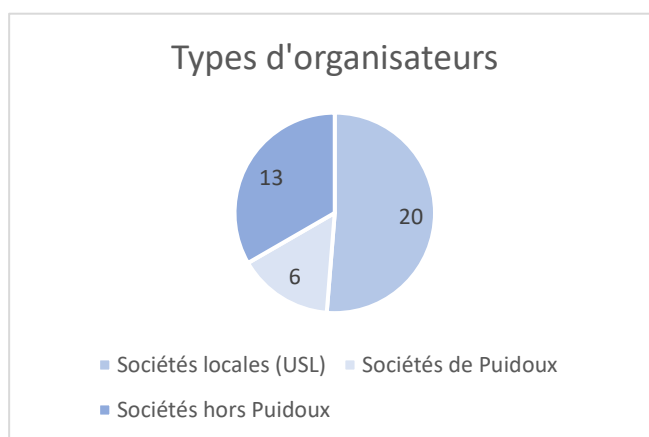
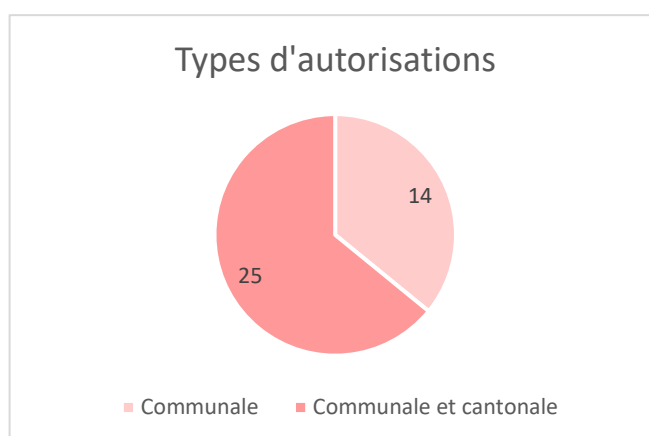
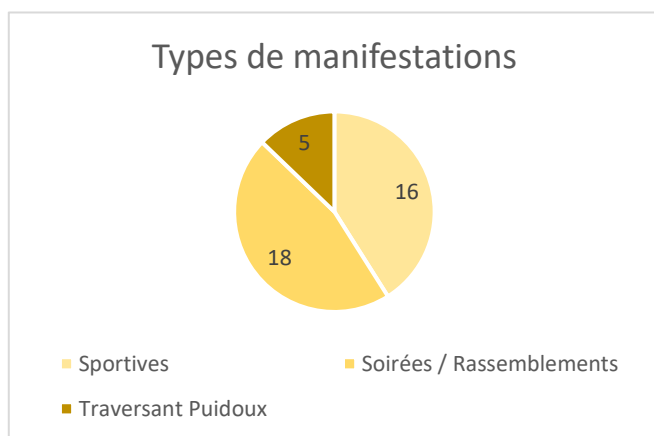
Police du commerce – Présentation des activités

En date du 17 janvier 2023, une séance a été organisée avec la Police du commerce afin d'échanger sur ses activités et le rôle des Communes. Les sujets suivants ont été abordés :

- Loi sur les Auberges et Débit de Boissons (LADB)
- Ordonnance sur l'Indication des Prix
- Prostitution
- Taxis
- Appareils automatiques
- Tabac – cannabis
- Jeux d'argent
- Locations de type Airbnb
- Formations proposées aux Communes

Manifestations 2023

Vous trouverez ci-dessous quelques chiffres relatifs aux manifestations autorisées sur le territoire de Puidoux :



TRAVAUX - ROUTES

Ch. de la Croix

Suite au rapport de l'inspection caméra effectué au Ch. de la Croix dans le cadre des travaux de réfection, des défauts ont été mis en lumière et ont été éliminés aux frais de l'entreprise chargée de réaliser les travaux.

La séance pour la réception des travaux a eu lieu le 20 février 2023 et le procès-verbal de réception de l'ouvrage a été reçu le 28 février 2023.

Les travaux de réfection de la chaussée et du mur de soutènement ont fait l'objet d'une subvention « amélioration foncière ». Afin de confirmer le montant de celle-ci, un état des lieux a été réalisé avec Prométerre le 20 juillet 2023.

Ch. de la Corbessière – AF

Les Communes de Puidoux, Forel (Lx) et Bourg-en-Lavaux se partagent le Ch. de la Corbessière. 430 m des 1'290 m se situent sur le territoire communal de Puidoux.

Un projet a été élaboré conjointement entre les Communes et les travaux initialement prévus en automne 2022 ont finalement été réalisés en 2023.

Un courrier aux riverains annonçant le début des travaux en mi-mai 2023 accompagné des possibles perturbations de trafic et des fermetures de route a été transmis en février.

La séance de coordination des travaux entre les Communes, le bureau d'ingénieur et l'entreprise en charge de la réalisation s'est tenue le 16 mars.

La Direction Générale de l'Environnement (DGE), division forêt, a donné son feu vert pour la réalisation du chantier le 18 avril. Les travaux ont finalement commencé le 02 mai et se sont achevés le 07 novembre par la séance de réception de l'ouvrage.



Pose de l'enrobé au Ch. de la Corbessière

Réfection des chemins AF – Procédure 3 – Etape 1

Pour mémoire, une expertise fédérale des chemins agricoles (AF) avait été réalisée le 10 mars 2022 afin de déterminer les possibilités de subventionnement de la Confédération et de l'Etat de Vaud pour leur réfection.

Suite à ladite expertise, l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG) a rendu son préavis favorable le 26 janvier 2023.

Ch. de Longchamp – AF :

La procédure a dès lors été lancée et le dossier d'appel d'offres a été finalisé pour une publication le 03 mars sur le site SIMAP.

Les 9 offres réceptionnées ont été ouvertes lors de la procédure habituelle le 14 avril et ont été analysées conformément aux critères et pondérations définis.

Les entreprises soumissionnaires ont été avisées du résultat et les travaux ont été adjugés à la société JPF SA.

Le 08 août 2023 une séance de coordination a été organisée sur place pour clarifier d'éventuelles points. A cette occasion, les riverains du tronçon touché par les travaux ont été convier à y prendre part, permettant ainsi de prendre en considération les obligations de toutes et tous.

Le début des travaux a été annoncé aux riverains le 22 août 2023 et se sont déroulés de la manière suivante :

- Dès le 04 septembre 2023 et durant ~ 3 semaines : Travaux préparatoires. Les riverains ont conservé le droit de circuler malgré la signalisation interdisant le passage
- Du 25 au 26 septembre 2023 : Travaux au carrefour « Ch. de Longchamp et Ch. de Vers chez les Conne ». La circulation a été interdite et une déviation a été mise en place
- La pose de l'enrobé a été prévue le 20 octobre 2023 avec une fermeture complète de la chaussée jusqu'au 23 octobre. En raison des conditions météorologiques, la pose de l'enrobé a été repoussé au 27 octobre
- En raison des fortes intempéries du mois de novembre 2023, le Ch. de Longchamp a subi des dégâts qui a fait l'objet de réparations

Diverses chaussées

Outres les importantes réfections de chaussées, les revêtements bitumineux ont tout de même besoin d'un entretien et les zones ci-dessous en ont bénéficié :

- Rte du Village – Carrefour Rtes du Vergnolet-Village-Forel
- Rte de la Corniche – Devant le Baron Tavernier
- Ch. de la Chapelle
- Parking privé du Verney

Ch. des Plantaz – Sécurisation contre les chutes de pierres et blocs

Suite à l'exigence de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL), un nouveau dossier de mise à l'enquête a été établi et validé en février 2023.

En mars, les opposants ont été informés de la réception d'une synthèse Camac négative pour la réalisation des travaux et qu'une nouvelle mise à l'enquête serait prochainement publiée.

Le nouveau projet a été soumis à l'enquête publique du 27 mai au 25 juin 2023 et a fait l'objet d'une opposition collective le 21 juin.

En parallèle, le dossier d'appel d'offres a été déposé sur SIMAP le 09 juin 2023 et le dépôt des offres est attendu pour le 07 juillet 2023

L'opposition a été levée le 09 août 2023, date à laquelle le permis de construire a été délivré.

4 offres ont été réceptionnées et analysées le 14 juillet 2023 conformément aux critères et pondérations définis. Les travaux ont été adjugés au consortium PP « Plantaz à Puidoux », regroupant les sociétés JPF Travaux Spéciaux SA, Dénériaz SA et Sébastien Cheseaux SA.

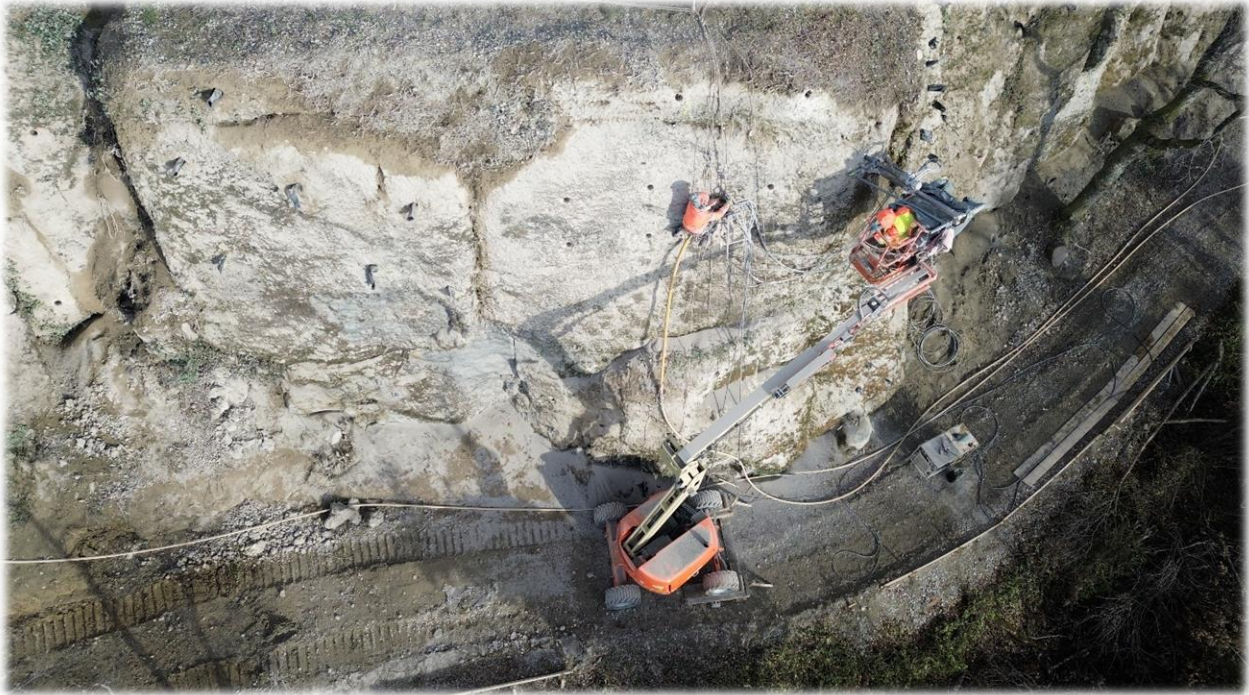
Une séance de coordination a été organisée le 28 août 2023 en présence de la DGE, divisions forêt et biodiversité, l'entreprise Métraux Entreprise Forestière Sàrl, bureau Norbert SA, bureau A. Maibach et le consortium.



Piste d'accès au chantier

Avant de débiter les travaux, des sondages ont été réalisés afin de vérifier la nature des sols.

Une séance de démarrage a eu lieu le 14 septembre 2023 en présence des entités susmentionnées et des propriétaires des terrains en vue de débuter le chantier le 25 septembre.



Travaux sur les falaises

Rochers et falaises du Dézaley – Nettoyage

En 2022, les rochers et falaises du Dézaley avaient fait l'objet d'un nettoyage des buissons.

Celui-ci n'ayant pas pu être achevé en raison du développement de la vigne, les travaux se sont poursuivis en février 2023 et ont été achevés.

Arrêts de bus à Moreillon

A la suite de discussions avec la société CarPostal, il en ressort la volonté de la population de créer des arrêts de bus à Moreillon.

Afin de déterminer la pertinence ou non des arrêts, ceux-ci seront créés, dans un premier temps, de manière provisoire. Si leurs utilisations sont démontrées, lesdits arrêts pourraient être aménagés de manière pérenne.

La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a signalé que même pour des arrêts de bus provisoires à Moreillon, il y a lieu de lui faire part d'un plan intentionnel qui permettra de garantir la sécurité des usagers. Le tronçon étant hors localité, il ne sera pas admis que le bus s'arrête sur la chaussée.

En date du 15 mars, la DGMR a accepté les aménagements provisoires des arrêts afin d'en juger la faisabilité et la fréquentation.

En cas de maintien des arrêts, il y aura lieu de les rendre conformes en tout point aux normes VSS et de débiter une procédure Camac au minimum. Les arrêts définitifs devront également répondre à la LHand.

Au vu de la position du Canton, la société CarPostal a été informée que les arrêts provisoires peuvent être prévus pour 2024 et qu'ils porteront le nom de « Moreillon ».

Mise aux normes de l'éclairage public

Faisant suite à l'acceptation du préavis 07/2022 du 22 novembre 2022 par le Conseil communal, des offres ont été demandées à diverses entreprises de la région pour la mise aux normes de l'éclairage public (LED) des secteurs suivants :

- Rte du Village – Entre la halte de Moreillon
- Rte du Village – Entre la sortie du village et le carrefour du Logis du Pont
- Rte de la Gare et Rte du Flonzaley
- Rte du Vergnolet
- Rte Sous-la-Ville
- Rte de la Corniche

Le territoire communal compte 435 points lumineux, dont 210 bénéficiant déjà de la technologie LED. Le préavis municipal prévoyait de modifier 142 points lumineux sur les 225 restant.

Après l'analyse des offres réceptionnées, les travaux ont été adjugés à la société Soluxa SA qui a proposé une offre nettement plus avantageuse, à savoir l'adaptation des 225 points lumineux en lieu et place des 142 pour le montant accordé par le Conseil communal.

Les travaux ont débuté le 30 octobre 2023.

Santé et Sécurité au Travail (MSST)

Tout employeur a l'obligation de créer des conditions assurant la santé et la sécurité de ses employés.

Un concept de sécurité est obligatoire pour toutes les entreprises ayant 5 collaborateurs ou plus.

Pour ce faire, la Municipalité a mandaté une société pour la mise en place d'un concept de sécurité et protection de la santé des collaborateurs, principalement dédié aux employés de la voirie, du service des eaux et du service de conciergerie.

RC 763 – Rtes de Chardonne / Suhen

La DGMR a informé la Commune de Puidoux en janvier, qu'en raison des accès aux installations de chantier pour les travaux de la N09, le projet de réfection de la chaussée et création d'un trottoir est bloqué. Les travaux sont à prévoir pour le début du printemps 2024.

RC 780 – Plat du Dézaley – Hors localité – Eclairage public

La Municipalité a été fort surprise de l'installation de l'éclairage public sur la RC 780, hors localité. La DGMR l'a informé qu'une phase de réflexion sur la gestion de l'éclairage durant la nuit était en cours.

Suite à un malentendu, la Municipalité a précisé à la DGMR en mai 2023 que son objection porte sur la nécessité d'aménager cette zone peu fréquentée/habitée ainsi que sur le type (hauteur) et le nombre de candélabres qui dénaturent considérablement la région de Lavaux.

Elle lui a demandé quelle était la nécessité de proposer 4 aides à la traversée sur ce tronçon.

RC 780 – Plat du Dézaley – Abaissement de la vitesse à 60km/h

En octobre 2023, la DGMR a pris la décision d'abaisser la vitesse à 60 km/h sur un tronçon de la RC 780, Plat du Dézaley.

Dans le délai imparti, la Municipalité a pris la décision de s'y opposer et a adressé un recours motivé auprès de la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP).

N09 – Vennes-Chexbres

En raison des conditions météorologiques, la réouverture de l'ancienne route de chantier a été repoussée de 2 semaines, soit au 10 mars en lieu et place du 24 février 2023.

POLICE DES CONSTRUCTIONS - URBANISME

(M. Jean-Christophe Butty, Municipal)

POLICE DES CONSTRUCTIONS

2023	Statistiques	2022
22	Enquêtes publiques	27
13	Dispense d'enquête publique	05
41	Permis de construire délivrés	26
0	Permis de démolir délivrés	0
48	Autorisations municipales	71
18	Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés	11

L'augmentation du nombre de permis de construire et de dispenses d'enquête se traduit en grande partie par la croissance des installations de pompe à chaleur.

La diminution des autorisations municipales est due en partie à la baisse des demandes d'installations solaires sur le territoire communal.

Conformément aux dispositions de l'article 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité a délivré des autorisations pour des travaux de minime importance.

En 2023, 19 dossiers « hors zone à bâtir »/dossiers avant-projets ont été soumis pour examen préalable à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL), contre 38 dossiers en 2022.

Aucun dossier n'a été soumis à l'appréciation de la Commission Consultative de Lavaux (CCL).

3 permis de construire ont bénéficié d'une prolongation d'une année, conformément à l'art. 118 al. 2 LATC.

Panneaux solaires photovoltaïques et thermiques

En 2023, la Municipalité a délivré 18 autorisations municipales (28 en 2022) pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques. Certaines demandes ont nécessité l'approbation du Canton ou une dispense d'enquête publique.

2023 (m²)	Statistiques	2022 (m²)
2'701.46	Photovoltaïques	7'966.83
24.92	Thermiques	15

Comme vous pouvez le constater, le nombre de m² de panneaux solaires photovoltaïques a fortement chuté en 2023.

En effet, en 2022, 3 entreprises de Puidoux ont installé à elles seules 5'551 m² de panneaux solaires photovoltaïques, ce qui représente plus ou moins cette différence considérable.

Révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) – Anciennement PGA

A la demande de la DGE, il a été nécessaire d'identifier les secteurs qui n'ont pas fait l'objet de délimitation de l'aire forestière, mais qui se trouvent dans le périmètre du PACom, ceci afin de s'assurer que les limites forestières figurent correctement au cadastre.

En février 2023, le bureau Plarel SA a informé la DGE que les relevés de l'aire forestière ne sont pas exhaustifs. Le plan dans lequel il a identifié les aires forestières situées à moins de 10m de la zone à bâtir définies par le PACom et dont le relevé n'a pas été effectué a été remis à la DGE.

Les CFF SA ont délivré un préavis favorable, sous certaines conditions, au projet de PACom.

Le dossier a été transmis au Canton en novembre 2023 pour l'examen préalable. Une détermination est attendue pour 2024.

Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA)

En mars, le rapport ainsi que le plan ont été transmis à la DGTL ainsi qu'au SPEI pour examen. Le rapport de l'examen intermédiaire accompagné du préavis de la DGMR a été rendu en mai 2023.

Une séance le 1^{er} juin a été planifiée entre les Communes, le Canton et le bureau d'urbanistes, qui a finalement eu lieu le 05 octobre en raison de plusieurs annulations de la part de l'Etat de Vaud.

CIL – Etude sur les parkings d'échange (P+R et B+R)

En date du 02 mai, le Département de la Culture, des Infrastructures et des Ressources Humaines (DCIRH) a définitivement validé l'étude de planification régionale des parkings d'échange du district Lavaux-Oron, tout en saluant la qualité des réflexions menées par la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL).

Les conclusions de l'étude ont été jugées globalement conformes à la stratégie cantonale des interfaces de transport de voyageurs, ce qui ouvre désormais la porte aux subventions cantonales tant sur les coûts des études que des constructions.

Pompes à chaleur (PAC) – Procédure simplifiée ?

Toujours plus attentives à l'écologie et à la promotion des énergies renouvelables, les Communes ont eu le plaisir, en juin 2023, de prendre connaissance de la décision du Conseil d'Etat de simplifier la procédure d'installation de PAC air/eau ou air/air avec effet au 1^{er} août.

Ces installations ne nécessiteraient plus de permis de construire et devraient être autorisées par les Communes par le biais d'un formulaire et d'un plan de situation. Les projets situés en dehors de la zone à bâtir devraient tout de même être consultés par la DGTL.

Cette simplification est comparable à la procédure d'installation de panneaux solaires.

Malheureusement, le 20 juillet, la DGTL a annoncé que cette simplification de procédure a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour constitutionnelle.

Son entrée en vigueur est donc reportée, dans l'attente de la décision de la Cour constitutionnelle sur ce recours.

Néanmoins, durant cette période de transition, l'Etat de Vaud a décidé de ne pas facturer d'émoluments pour les demandes de permis de construire ne concernant que l'installation d'une PAC dans un bâtiment existant. Seuls les frais de la FAO sont perçus.

Plan Directeur Cantonal (PDCn)

La population vaudoise a été amenée, à l'occasion d'une enquête, à se prononcer sur la révision complète du PDCn.

Cette enquête, qui a eu lieu jusqu'au 31 octobre 2023, s'est appuyée sur les 7 enjeux suivants pour le territoire afin d'élaborer un projet de territoire répondant aux évolutions sociétales et aux engagements pris :

- Environnement naturel
- Agriculture
- Espaces bâtis
- Services
- Mobilités
- Activités économiques
- Ressources et énergie

DOMAINES & BATIMENTS - VIGNOBLES - CULTES - SOCIETES LOCALES (M. Denis Destraz, Municipal)

DOMAINES & BÂTIMENTS

Bâtiments, logements & terrains

Ci-dessous la liste des travaux réalisés dans le cadre du dicastère susmentionné :

Terrains

- Réfection du revêtement du petit parking du Verney et marquage des places
- Aménagement d'une place pavée pour accueillir la pergola remplaçant la Tour Eiffel au Village

Pâturages de Chesau

- Réfection de la place pavée accueillant la Mi-Eté
- Réfection des conduites et appareillage des bassins et abreuvoirs de l'alpage
- Réparation de la conduite d'eau de source au Pré de Jour
- Entretien des toitures des 4 bâtiments de Chesau

Buvette du Mont-Chesau

- Remplacement de la cuisinière à gaz et du lave-vaisselle

Auberge communale

- Remplacement du fourneau à gaz par un fourneau à induction et nouvelle alimentation électrique
- Remplacement de la machine à glaçons
- Remplacement de la caisse enregistreuse
- Réparation et entretien de la hotte de ventilation, de la chambre froide et des frigos
- Réparation du lave-linge et du lave-verres
- Entretien du brûleur
- Vidange du séparateur de graisse
- Débouchage et remplacement de la colonne de chute des WC de l'étage
- Remplacement de 5 fenêtres à la salle à manger et d'une au café

Auberge de la Crochettaz

- Entretien du brûleur
- Réparation de l'adoucisseur d'eau

Grande-Salle

- Remplacement de l'autolaveuse
- Remplacement des roues en fonte des chariots situés sous la scène
- Recollage des panneaux en noyer sur les parois et armoires des Anciens-Bureaux
- Entretien du brûleur, de l'ascenseur et du système de détection incendie
- Contrôle Effitec et remise en état des installations électriques

Maison de Commune

- Installation de climatiseurs dans 3 bureaux
- Entretien de l'ascenseur, du brûleur, de l'exutoire de fumée et de l'adoucisseur d'eau
- Remplacement du lave-linge et réparation du sèche-linge
- Remplacement de 2 armoires de pharmacie
- Remplacement des stores d'un appartement
- Remplacement de cylindres de 2 appartements, de caves et locaux PCi

Bâtiment du Vergnolet

- Remplacement de la porte d'entrée en chêne
- Remplacement d'un mitigeur et du four
- Réparation de la chaudière à gaz
- Achat d'un appareil de nettoyage à mousse pour l'abattoir

Hangar communal

- Remplacement des cylindres à clé par le système Salto (badge)
- Réaménagement des installations électriques suite à la réorganisation des locaux

Stand de tir La Vulpillère

- Vidange des tiroirs et élimination des résidus de balles
- Entretien du système de cibles électroniques

Ancien Collège de Cremières

- Pose de 6 fenêtres-doubles et remplacement de carreaux cassés

Chapelle

- Taille de sécurité d'un pin
- Entretien de la toiture, de l'orgue, de l'horloge et des cloches
- Pose d'un module de commande à distance pour le chauffage

Cure

- Remplacement de la conduite d'eau potable
- Entretien de la toiture
- Entretien du brûleur
- Remplacement du lave-vaisselle

Création d'un chalet d'alpage au Mont-Chesau

En février, la DGTL a émis des remarques lors de l'examen préalable du projet de démolition et reconstruction du chalet d'alpage de la Moille au Mont-Chesau.

Après l'adaptation du projet, le dossier complet a été transmis au Bureau Technique Intercommunal (BTI) de Chardonne afin de débiter la procédure de mise à l'enquête publique.

En parallèle, un appel d'offres a été réalisé « sur invitation », conformément aux exigences des marchés publics.

Le projet n'a fait l'objet d'aucune opposition/observation.

Le préavis municipal a été présenté au Conseil communal lors de sa séance du 14 décembre. Après de longs débats, la Municipalité a décidé de le retirer.

Parcelle 3040 (Chardonne)

Une autorisation d'entretien du cordon boisé et de la haie situés sur la parcelle 3040 a été délivrée par la Commune de Chardonne, ceci afin de garantir la sécurité du bétail lors de son séjour à l'alpage.

Hangar communal – Ex local pompier

Suite à l'emménagement du SDIS Cœur de Lavaux dans sa caserne flambant neuve à Forel (Lx), il a été décidé de revoir la disposition des locaux du hangar communal.

La partie du rez-de-chaussée a été attribuée à la voirie, tandis que le local situé à l'étage est désormais à disposition des sociétés locales pour l'organisation de séances.

Afin de séparer ces 2 activités bien distinctes, une entrée supplémentaire a été réalisée pour l'accès au local de l'étage.

Le 31 janvier, des directives municipales ont été adoptées pour l'utilisation du local mis à disposition des sociétés locales.

Achat de la parcelle de vigne 1625

Suite à l'acceptation du préavis municipal pour l'achat de la parcelle de vigne 1625 par Conseil communal, un acte notarié a été signé le 14 février entre la Commune et l'ancien propriétaire.

1'228 m² de vigne supplémentaire font désormais partie du patrimoine communal.

EAUX – SERVICES INDUSTRIELS – ORPC – SDIS – POLICE DU FEU

(M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal)

SERVICES DES EAUX

Analyses de l'eau

La Municipalité a décidé d'adjuger à la Ville de Lausanne, service de l'eau, le mandat afin de procéder aux analyses de l'eau à Puidoux pour l'année 2023.

L'ensemble des rapports d'analyses de l'eau sont ressortis conformes aux prescriptions légales.

Fuites d'eau sur le réseau communal

Quelques fuites d'eau sur le réseau d'eau de la Commune ont été réparées durant l'année :

- Rte de la Z.I. du Verney
- Sous-Station à Puidoux
- Ch. du Tolovaux

Réservoir de la Buritaz

Des travaux d'étanchéification sur un encadrement de la porte ainsi que divers rhabillages au réservoir de la Buritaz ont été réalisés.

Reprise des conduites de l'AIEJ – Réalisation d'un nouveau bouclage – Lac de Bret-Michoudaz

Suite à l'acceptation du préavis municipal par le Conseil communal, les démarches quant à la reprise des conduites de l'AIEJ ont commencé.

Fin janvier 2023, l'ECA a confirmé sa participation à hauteur de CHF 35'305.00.

La séance relative à l'ouverture des offres a eu lieu le 02 février et s'est conclue par la décision d'adjudication des travaux de génie civil à la société Marcel Delessert SA et d'appareillage à la société Lodovici SA.

L'Office de la Consommation (OFCO) donne son approbation pour la réalisation du projet le 09 février et en parallèle, une annonce indiquant le début des travaux pour fin mars est adressée aux riverains.

Qui dit chantier, dit coordination... c'est donc tout naturellement qu'une séance s'est tenue le 08 mars aux abords de la station de Bret avec l'ensemble de parties concernées.



Avant



Après

Extension du réseau d'eau potable et de défense incendie à Cremières

Durant le mois de mai 2023, une procédure « gré à gré » a été lancée pour les travaux de génie civil et les travaux d'appareillage. Ceux-ci ont respectivement été adjugés aux entreprises Marcel Delessert SA et Lodovici SA.

L'Office de la Consommation (OFCO) a donné son approbation en juin pour autant que les propriétaires des parcelles privées aient validé le tracé de la conduite hors DP.

Le projet ayant également pour objet la défense incendie, les travaux concernant cette partie bénéficient d'une subvention de la part de l'ECA.

Le chantier a pu démarrer en date du 09 octobre 2023.

Station de pompage La Croix

Les travaux d'appareillage et de raccordement ont été réalisés dans la chambre coupe pression du Flonzaley.

La mise en service du pompage de La Croix a été effectuée en décembre. L'adduction par la conduite du Pays d'Enhaut (Ville de Lausanne), avec un débit de pointe de 400 litres/min. permet, en cas de problème, de sécuriser l'approvisionnement de la Commune de Puidoux.

Alpage de Chesau – Approvisionnement en eau

Des travaux de modification du réseau d'approvisionnement en eau du bétail (eau non traitée) afin de pallier aux sécheresses et à la surconsommation d'eau.

Lesdits travaux ont consisté à poser des flotteurs sur les bassins, des abreuvoirs et des compteurs pour le contrôle.

Cette réalisation génère une économie d'eau de l'ordre de 250 m³ par année.

Pré de Jour – La Moille – Rupture de la conduite

En raison de 2 ruptures, respectivement en mars et en septembre, sur le même tronçon de la conduite reliant les lieux-dits « Pré de Jour » et « La Moille », la Municipalité a décidé de renoncer au pompage des sources du Pré de Jour jusqu'au renouvellement de la conduite.

Service des eaux

Afin de compléter la panoplie d'outils du service des eaux, une remorque-benne ainsi que des modems de communications ont été acquis.

Aussi, vous trouverez ci-dessous vous trouverez des résumés pour l'achat et la vente d'eau :

Réseau de Puidoux		
Production et achat 2023	En %	En m3
Production station de pompage de la Buritaz	61.27	298'450
Achat d'eau – Station du Lac de Bret	38.18	185'980
Achat d'eau au SIGE pour le réseau de Puidoux	0.56	2'712.70
Total de la production et de l'achat		487'142.70
Vente 2023	En %	En m3
Commune de Chexbres	3.99	19'437.20
Commune d'Oron	12.57	30'582.00
Station du Lac de Bret	6.28	30'582.00
Vente aux abonnés	77.16	375'891.50
Total des ventes		456'492.70

Réseau SIGE et Cremières		
Données 2023	En %	En m3
Achat d'eau au SIGE		35'721.00
Achat d'eau au SIGE pour le réseau de Puidoux	7.59	2'712.70
Vente à Chexbres – Réseau SIGE	43.05	15'379.30
Vente aux abonnés sur SIGE	22.00	7'859.10
Production de la station de la Buritaz pour Cremières	48.47	9'191.20
Adduction SIGE pour les abonnés de Cremières	51.53	9'769.90
Adduction total Cremières		18'961.10
Vente aux abonnés de Cremières	51.00	9'670.10
Vente à la Commune de St-Saphorin	49.00	9'291.00

SERVICES INDUSTRIELS

Plan Energie et Climat Communal (PECC) – Puidoux va de l'avant

Le Bureau de la durabilité du Canton de Vaud a proposé aux communes vaudoises de participer au PECC. Pour résumer, il s'agit d'un ensemble de modèles et d'un appui financier qui permettent de faciliter la mise en œuvre d'actions pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques dans les communes vaudoises.

Notre Municipalité a fait le choix de réaliser un PECC car elle trouvait que cette démarche était innovante et permettait, de manière pragmatique, de structurer l'ensemble des projets actuels ou futurs dans le domaine de l'énergie et du climat.

La première phase, qui comprenait l'engagement de la Commune et sa demande de subvention, a été organisée en début d'année 2022.

La deuxième phase, soit l'élaboration du PECC, s'est divisée en différentes étapes, soit :

- La réalisation d'un état des lieux à l'aide des outils mis à disposition par le Canton ;
- La définition de la stratégie d'action sur trois ans en se basant sur les actions proposées dans le catalogue du Canton ;
- La définition d'une structure de gouvernance au sein de la Commune pour le suivi de la réalisation de ces actions et de leurs objectifs ;
- La communication et la participation en invitant la Municipalité à réaliser une démarche participative dans le cadre de son élaboration.

La réalisation du bilan carbone par Impact Concept SA a servi à mettre en avant les principales sources d'émission de gaz à effet de serre émises sur le territoire communal et relevé plusieurs paramètres. Celui-ci a été constitué d'un point « territoire communal » et d'un point « administration communale » et a été complété d'une marche à suivre.

Une commission permanente a été constituée au début décembre 2022 afin de déterminer le choix des actions selon le catalogue mis en avant par le Canton. Elle a été chargée de mettre en application des mesures visant à soutenir le Plan Climat, le valider et aussi encourager la stratégie énergétique lors du passage de préavis au Conseil communal.

La phase 3 de mise en œuvre des actions et la finalisation du PECC est entrée en vigueur dans le premier trimestre 2023.

Dans l'intervalle, il a aussi fallu prévoir les budgets et / ou les demandes de crédit, préparer les préavis, octroyer des mandats d'étude, selon les modalités définies dans le PECC.

Cette phase de réalisation durera trois ans, au cours de laquelle la Commune bénéficiera bien entendu du soutien d'Impact-Concept SA et devra chaque année justifier l'avancement des actions afin de prétendre au versement des subventions cantonales.

Le suivi de la procédure cantonale puis l'obtention de l'aval de l'Office cantonal de la durabilité et climat (OCDC) a permis de poursuivre nos démarches sans frein et / ou obstacles de la part du Conseil communal.

Dans une période où tout va très vite, il nous a semblé utile d'avoir un fil rouge dans les actions à entreprendre afin d'éviter de partir dans tous les sens. Un canevas a été mis en place pour les investissements énergétiques en faveur de la mobilité, de la préservation de l'environnement, etc.



En collaboration avec la commission, une séance d'information à la population a été organisée afin de présenter le travail déjà réalisé.

Au 31 décembre 2023, l'exécution du PECC se déroule conformément aux attentes des parties concernées ; du reste, la tranche 1 du subventionnement a été versée conformément à la décision du 5 mai 2022 et à l'art. 10 de la directive du Département des institutions, du territoire et du sport (relative à l'octroi des subventions aux communes pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des PECC).

Il nous semble important de souligner que lors de discussions en Municipalité sur de futurs projets il y a souvent des réflexions très positives en rapport avec le fil rouge du PECC de la Commune de Puidoux.

Qu'est-ce qu'un Plan Energie et Climat Communal (PECC) ? Il s'agit d'un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept Energétique des Communes vaudoises, lancé en 2009. Il découle de la mesure stratégique no 27 « Accompagnement des Communes » du Plan Climat vaudois et propose aux Communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans climats communaux.

Bâtiments communaux – Etude pour les panneaux solaires

Dans le cadre de la transition énergétique et en lien avec le PECC, la Municipalité a décidé de démarrer une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux ainsi que pour le transport d'énergie jusqu'au Mont-Chesau.

Crise énergétique – Station de la Buritaz

Comme expliqué dans le rapport de gestion 2022, la Municipalité avait passé commande d'une génératrice afin de garantir l'approvisionnement en eau. Elle a été prévue pour la station de la Buritaz, mais peut être déplacée afin d'alimenter d'autres stations.

Celle-ci a été accueillie le 09 janvier :



SERVICES DU FEU

Le rapport d'activité 2023 complet du SDIS Cœur de Lavaux est consultable auprès de l'administration communale ou sur leur site internet www.sdiscoeurdelavaux.ch

Effectif du SDIS

Actuellement, le SDIS Cœur de Lavaux est composé de la manière suivante :

	DAP	DPS	Total
Femmes	14	6	20
Hommes	35	52	87
Total	49	58	107

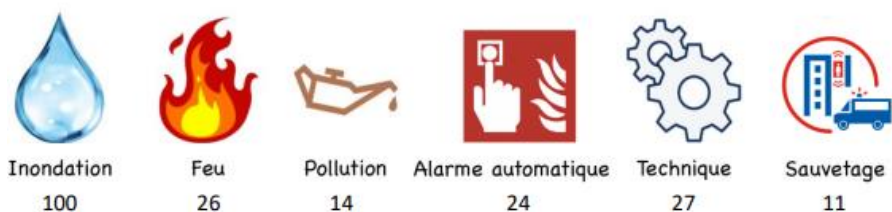
	Caserne de Forel	Caserne de Cully	Total
DAP	31	18	49
DPS	37	21	58
Total	68	39	107

D'autre part, la relève est assurée puisque la section des jeunes sapeurs-pompiers compte 38 effectifs à la fin de l'année 2023 !

Quelle est la différence entre un Détachement d'Appoint (DAP) et un Détachement Premier Secours (DPS) ? Chaque SDIS comprend un DPS composé de sapeurs-pompiers formés et équipés pour garantir en tout temps la capacité de première intervention et d'accomplir des engagements qui répondent 24h/24 aux demandes d'intervention. Chaque DPS peut compter, lors d'événements particuliers, sur l'aide du DAP formé de sapeurs-pompiers au bénéfice de la formation et de l'équipement de base, qui peut également être engagé de manière autonome pour des interventions de type inondation, par exemple.

Interventions 2023

En 2023, le SDIS a été appelé pour 202 interventions sur les territoires membres du SDIS et parmi celles-ci, 55 se sont déroulées à Puidoux (27 en 2022).



PROTECTION CIVILE

ORPC Lavaux-Oron

L'organisation de l'ORPC est composée de 3 compagnies formant un bataillon avec du personnel de milice (~ 350 personnes). Le territoire du district comprend 16 Communes pour un total de 134.5 km² et une population de 65'135 habitants.

En 2023, l'ORPC Lavaux est notamment intervenue lors des violentes intempéries du 14 novembre dernier, nécessitant la fermeture provisoire de la Rte du Vergnolet et par conséquent, la déviation de circulation routière. Afin de maintenir le ruisseau dans son lit, 450 sacs de sable ont été mis à disposition par la PCi.

Le rapport d'activité 2023 complet de l'ORPC Lavaux-Oron est consultable auprès de l'administration communale

Plan canicule 2023

Comme chaque année, les travaux liés au plan canicule ont débuté en mai 2023 par l'envoi du questionnaire accompagné des mesures préventives aux aînés ainsi qu'aux personnes le désirant.

Cette année, c'est 8 bénévoles de l'Association des Paysannes Vaudoises, section Puidoux, qui ont veillé sur les 11 séniors/personnes à risque inscrites.

Le plan canicule a été déclenché pour une période du 18 au 25 août 2023 en raison de l'alerte de degré 3 de MétéoSuisse. Au total, il y a eu 7 visites et 32 prises de contact par téléphone.

Gérance – Abris PC de Puidoux-Village

Suite au contrôle effectué par le Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM), les corrections suivantes ont dû être réalisées : affichage du temps de rinçage dans le sas et réglage des volets blindés à parfaire.

Gérance – Abris PC du Collège de Publoz

En mai 2023, le Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM) a transmis son rapport indiquant la conformité des places publiques dans l'abris PC de Publoz.

EAUX USEES - LACS & COURS D'EAU - ENVIRONNEMENT - FORETS

(M. Daniel Bourloud, Municipal)

ENVIRONNEMENT - FORÊTS - DECHETS

Martelage

La traditionnelle journée du Martelage s'est déroulée le 30 juin 2023 en présence de la Municipalité, du Président du Conseil communal et de la Sous-Commission 4.

Le garde-forestier ainsi que l'inspecteur des forêts étaient également de la partie pour cette journée en forêt.

A cette occasion, le sapin blanc *Abies Alba*, vieux d'une centaine d'années et situé sur le sentier de Pully au Mont-Chesau, a été couronné « Arbre Président ».

Construction en bois – Subventions

Dans le cadre du Plan Climat Vaudois, un programme de soutien pour les constructions en bois vaudois a été initié. Plus d'informations sur www.vd.ch → Environnement → Forêt → Subventions pour les forêts → Constructions en bois.

Plan Directeur Forestier – Routes forestières communales

L'adoption du Plan Directeur Forestier de la Région Centre nécessite une mise à jour du plan de fermeture/ouverture des routes forestières à la circulation.

La Municipalité a fait part de ses remarques quant à l'obligation de maintenir certaines ouvertures.

Remplacement des haies de Laurelles – Subventions

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et à travers la mesure S8 pour promouvoir la nature dans l'espace bâti, le Canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité.

Une subvention est allouée aux Communes et privés qui souhaitent remplacer les haies de laurèlles par des haies diversifiées.

La subvention repose sur un forfait et constitue une aide aux coûts d'arrachage et de remplacement. Elle s'élève à CHF 60.00 par mètre linéaire (surfaces publiques et privées).

Renouée du Japon

La Commission de Développement Durable de la Commune de Bourg-en-Lavaux a transmis en début d'année les dates retenues afin de procéder à l'arrachage des renouées du Japon.

La journée du 1^{er} avril a été dédiée à la plage de Treytorrens afin de profiter du niveau du lac encore bas à cette période de l'année.



Mais quels dangers représentent cette plante ? Ses racines permettent une repousse massive après l'hiver et un bon étalement au sol. C'est ainsi la première plante à repousser au printemps, empêchant les plantes indigènes de trouver leur place. De plus, elle émet des substances toxiques par ses racines afin de limiter le développement des autres plantes.

Les plantes invasives en général

Le Canton de Vaud n'est pas épargné par les plantes exotiques envahissantes. Près de 40 espèces de plantes dont il est prouvé qu'elles causent des dommages à l'environnement sont ainsi présentes sur le territoire cantonal.

Dans le but d'éviter leur propagation, il est important d'annoncer, d'identifier et d'utiliser les moyens de lutte appropriés à chaque espèce. Le Canton de Vaud a développé des fiches spécifiques pour 13 espèces. Ces fiches présentent pour chaque espèce une description, ainsi que les recommandations de lutte à mettre en œuvre. *Elles sont disponibles sur le site www.vd.ch → Environnement → Biodiversité et paysage → Espèces exotiques envahissantes.*

Une application mobile InvasivApp est à disposition de tout un chacun afin de saisir des observations de néophytes invasives en Suisse, ainsi que pour annoncer des luttes et suivre leur efficacité.

Travaux sur les STAP

- Remise en état de pompe de la STAP du Parchet
- Contrôle des installations électriques de la STAP Botonnet
- Relevage des eaux usées à la STAP de la Nachonnaz

LACS & COURS D'EAU

Ruisseau Forestay – Glissement de terrain

En raison du glissement de terrain en juillet 2021 qui a eu lieu entre les Communes de Puidoux et Rivaz, une séance a été organisée le 22 février 2022 avec la DGE afin de déterminer le degré d'urgence pour réaliser les travaux.

Ruisseau de Puidoux (Forestay) – Assainissement

Suite à l'établissement du rapport du bureau Giacomini Ingénieurs SA, le préavis municipal a été rédigé, puis accepté par le Conseil communal dans sa séance du 26 avril.

Le bureau susmentionné s'est vu attribué le mandat pour la phase exécution du projet d'assainissement du ruisseau de Puidoux (Forestay).

Une subvention cantonale de 60% a été accordée en mars pour les travaux concernant l'entretien.

Les travaux de génie civil ont été attribués à la société Barbey Génie civil SA. Les travaux forestiers ont quant à eux été adjugés à la société Métraux Entreprise Forestière.

L'enquête publique s'est déroulée du 04 août au 04 septembre et n'a fait l'objet d'aucune opposition/observation.

En raison des procédures administratives, les travaux n'ont pas pu être réalisés au printemps 2023 et ont donc été reportés à 2024.

Renaturation et sécurisation du Forestay et du Longiron

Les travaux relatifs au défrichage ont été adjugés à la société Métraux Entreprise Forestière qui a procédé au martelage en janvier, puis au défrichage en février.

Dans le cadre de l'investigation des sites pollués, l'avis de conformité a été délivré par la DGE. Le projet a donc été autorisé au sens de l'art. 3 de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites), moyennant certaines charges.

Concernant la partie génie civil, l'appel d'offres a été déposé sur SIMAP pour une procédure « ouverte » en date du 24 février. Les jalons suivants ont été posés :

- 06 mars : Délai pour le dépôt des questions des entreprises soumissionnaires
- 10 mars : Délai pour les réponses
- 20 mars : Délai pour le dépôt des offres à la Commune
- 21 mars : Ouverture des offres

Le mandat pour les travaux de génie civil a été attribué à la société Gasser Constructions SA.

Le 21 avril, la DGE a confirmé l'octroi de la subvention, soit :

- TTC CHF 840'000.000 par la Confédération (35%)
- TTC CHF 1'440'000.00 par l'Etat de Vaud (60%)

Les riverains ainsi que les propriétaires des parcelles concernés par les travaux ont été invités à participer à une séance d'informations le 23 mai.

Un appel d'offre pour la partie génie biologique a été lancé le 24 mai sous forme de procédure sur invitation.

Etanchéification du ruisseau La Salenche

En janvier 2023, un contrôle de l'étanchéité du ruisseau La Salenche a été réalisé par le garde forestier de la Commune de Chardonne ainsi que l'entreprise forestière Daniel Ruch. La conformité des travaux a été attestée.

ECOLES - SPORTS - INFORMATIQUE - SOCIAL (M. Jean-François Rolaz, Municipal)

ECOLES & SPORTS

Collèges & Buvette du Verney

La Municipalité a procédé aux travaux de :

Collège de Grangeneuve

- Contrôle des extincteurs
- Contrôle des installations électriques
- Réparation de la chaudière

Collège de Publoz

- Remplacement des fenêtres des combles
- Remplacement de la porte d'entrée principale
- Tirage de câbles informatiques pour écrans interactifs
- Remplacement de stores

Collège du Village

- Révision de la citerne
- Contrôle des extincteurs
- Tirage de câbles informatiques pour écrans interactifs

Salle Forestay

- Remplacement de la sonorisation
- Maintenance de l'éclairage de secours
- Réparation de la toiture suite à des dégâts lors des intempéries de juillet 2023

Terrains de sport

- Achat d'engrais pour la saison 2023

Salle Forestay – Pollution

Les rapports de gestion 2018-2022 donnent chronologiquement le suivi du traitement du dossier. Ci-dessous l'évolution concernant 2023 :

Avril Suite à son audience du 09 décembre 2022, la Chambre Patrimoniale Cantonale (CPC) a rendu son jugement. La conclusion prise par la Commune de Puidoux est rejetée.

Une demande d'appréciation sur le jugement et les chances d'un éventuel recours a été adressée à Me Romy.

Mai Les conclusions de Me Romy ont été réceptionnées et la Commune de Puidoux a informé Me Jacques Haldy, avocat conseil, qu'elle renonçait à faire appel.

Réaménagement de la zone sportive du Verney

En février, la Municipalité a réceptionné une estimation des coûts pour ces travaux de la part de la société Realsport SA.

Un préavis relatif à une demande de crédit de CHF 145'000.00 a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance de décembre 2023.

Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL)

La Municipalité a décidé de signer la convention relative à la mise à disposition des locaux scolaires par les Communes membres de l'ASCL.

Centre OSP-Est

En raison de la fusion des Communes de Blonay et St-Légier, une nouvelle convention relative au financement des locaux et leur équipement en mobilier pour les prestations d'information et de conseils personnalisés en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, dispensées par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle a été signée par l'ensemble des Communes concernées.

INFORMATIQUE

Un contrat « Managed Services » a été conclu avec notre fournisseur informatique, Groupe T2i, afin que 2 contrôles annuels liés à la cybersécurité de chaque poste de travail soient réalisés. La cybersécurité est un point crucial pour toutes les Communes vaudoises afin de traiter l'ensemble des données de manière confidentielle et sûre.

Diverses mises à jour ont été effectuées sur les postes de travail ainsi que sur l'équipement informatique.

Par soucis d'optimisation et d'assainissement, un projet de refonte du parc des imprimantes est en cours. Cela consiste à regrouper au maximum les impressions sur une imprimante centrale tout en garantissant la confidentialité des impressions de chaque employé.

De manière générale, les équipements informatiques ont été remplacés par des technologies plus économes en termes d'énergie et également pour répondre aux besoins des systèmes informatiques.

CONCLUSION

Comme le stipule l'article 4 de la Loi vaudoise sur les communes : « La Municipalité doit rendre compte au Conseil communal, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences ».

Il est difficile de synthétiser en quelques lignes l'ensemble de ce qui a été réalisé.

Le rapport de gestion vise à vous donner une vue la plus exhaustive possible de l'ensemble des réalisations et activités menées à bien ou commencées en 2023.

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil communal de prendre connaissance des multiples tâches incombant à l'exécutif, à l'administration communale et aux divers services communaux et intercommunaux.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le vice-Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-Syndic



D. Bourlout



La Secrétaire



Laurane Morerod

Rapport de gestion adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 mai 2024

Municipal responsable : Monsieur René Gilliéron, Syndic